BOURSES SCOLAIRES 2017-2018
pour les enfants français
Première période (CCB1)

Dépôt des dossiers	- Date limite : **<u>lundi 13 mars 2016</u>** à 12h00
Procédure	1. Prendre rendez-vous pour le dépôt des dossiers à l'adresse suivante : consulat.quito-amba@diplomatie.gouv.fr 2. Suite à l'obtention du rendez-vous, les familles procèderont personnellement au dépôt de la demande avec les documents requis à la Section Consulaire de l'ambassade de France (Service Affaires Sociales : Leonidas Plaza N19-09 y Patria Quito -Pour les familles d'enfants scolarisés au Lycée Joseph de Jussieu à Cuenca : Dépôt des dossiers auprès de l'administration du Lycée.
Renseignements et documents disponibles	**Site de l'Ambassade de France en Equateur** : www.ambafrance-ec.org (version en français) onglet : <u>Le Consulat</u>/ <u>Formalités et services consulaires</u> / <u>Bourses scolaires</u> / <u>Bourses scolaires 2017-2018</u>

Les formulaires de demande de bourses scolaires et la liste des documents à fournir sont à télécharger sur le site internet de l'Ambassade de France.

DISPOSITIF DE LA CAMPAGNE DE BOURSES DE PREMIERE PERIODE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Sont concernées : les familles d'enfants français résidents en Equateur qui sont scolarisés ou vont se scolariser dans les établissements français présents en Equateur (Lycée La Condamine à Quito et Lycée Joseph de Jussieu à Cuenca).

Nature des dossiers qui seront examinés :

-Les demandes de renouvellement et les premières demandes de familles déjà installées à l'ouverture de cette campagne.

-Les demandes de bourses scolaires peuvent être reçues sans considération de l'inscription préalable des enfants dans les établissements français présents en Equateur.

-Seuls les enfants âgés d'au moins trois ans dans l'année civile de la rentrée scolaire peuvent prétendre au bénéfice des bourses scolaires (enfants nés en 2014).

Attention :
-Toute famille ayant résidé en France ou dont l'un des parents continue de résider doit obligatoirement produire chaque année à l'appui de son dossier de demande de bourse, un certificat de cessation de paiement de la caisse d'allocations familiales de sa dernière résidence en France.

Les résultats seront notifiés en juin 2017, après avis du Conseil National des Bourses à Paris.